



TAXE D'APPRENTISSAGE

**Ensemble,
révélon**s le talent
des personnes en
situation de handicap.

À propos d'APF France handicap.

APF France handicap a été créée en 1933 par quatre jeunes atteints de poliomyélite, révoltés par l'exclusion dont ils étaient victimes.

Aujourd'hui, il s'agit de la plus importante organisation française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

LES CHIFFRES CLÉS



Plus de 85 000 acteurs.

- ✓ 18 000 adhérents.
- ✓ 15 000 salariés.
- ✓ 35 000 personnes accueillies dans nos structures d'accompagnement.
- ✓ 12 500 bénévoles.



Plus de 450 structures d'accompagnement.

- ✓ 406 structures pour enfants, adolescents et adultes.
- ✓ 52 structures APF Entreprises.



dont plus de 130 contribuent à la formation et l'inclusion professionnelle.

Emploi & Handicap en France.

Une personne en situation de handicap a 2 fois plus de risque d'être au chômage que la moyenne de la population, et y reste plus longtemps.



Chômage :

15 % contre 8% pour tout public.
34 % contre 21% pour l'ensemble des 15/24 ans.



Formation :

21 % sont titulaires d'un diplôme du supérieur, c'est 2 fois moins que la moyenne.

APF France handicap, un acteur mobilisé pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Après des parcours scolaires souvent compliqués et non adaptés, les personnes en situation de handicap rencontrent des difficultés pour trouver et conserver une formation ou un emploi. Pour APF France handicap, accompagner ces personnes vers un projet adapté, dans des secteurs d'activité porteurs, est une priorité.

APF France handicap se mobilise très concrètement sur tout le territoire pour développer l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi, en mettant en place accompagnements, sensibilisations et formations.

Elle propose des dispositifs innovants et pérennes, et mène des actions de proximité auprès des personnes, notamment au travers de ses établissements sociaux et médico-sociaux.

APF France handicap intervient à toutes les étapes du parcours scolaire et professionnel, de l'enfance à l'âge adulte, en milieu protégé comme en milieu ordinaire.



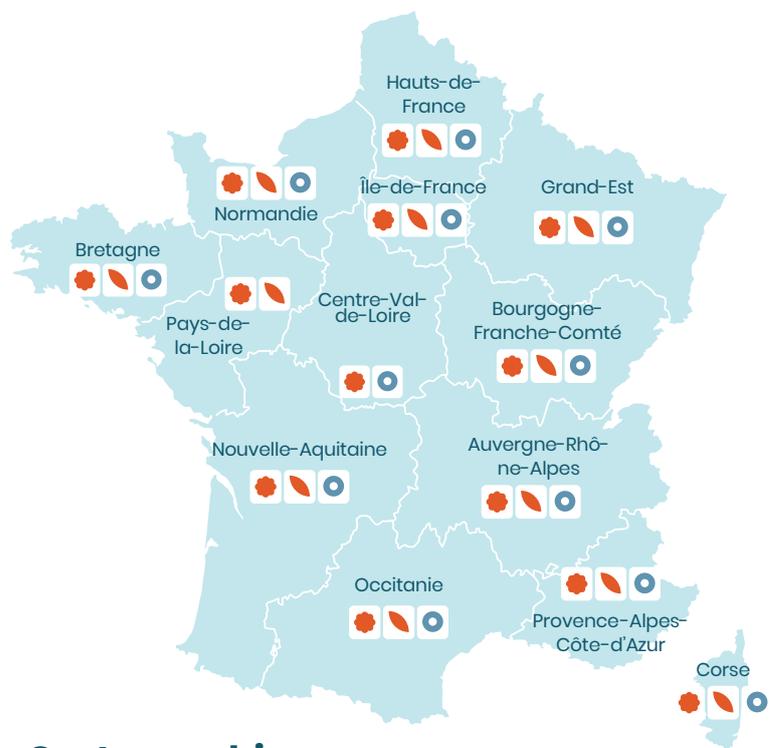
Quels sont les établissements bénéficiaires ?



LES INSTITUTS D'ÉDUCATION MOTRICE (IEM).

Environ 3 000 jeunes dont plus de 500 en parcours de formation.

- ✓ Ateliers et formations qualifiantes du CAP au DUT,
- ✓ Filières de formation variées : gestion/administration, horticulture, infographie, comptabilité, vente, ...
- ✓ Orientation et construction du projet professionnel,
- ✓ Appui à l'insertion professionnelle : conseils pour réaliser son CV, aide pour trouver un stage, transport jusqu'à l'entreprise, ...



Cartographie des établissements.

Structures Enfants-Adolescents

- SESSAD
- IEM

Structures Adultes

- ESAT



LES SERVICES D'ÉDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS À DOMICILE (SESSAD).

Plus de 4 000 jeunes accompagnés.

- ✓ Une structure spécialisée pour l'enseignement adapté,
- ✓ Une aide à l'inclusion scolaire et sociale en milieu ordinaire.



LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT).

Près de 2 000 travailleurs.

- ✓ Une large palette de métiers : secrétariat, infographie, câblage, logistique, ...
- ✓ Un milieu professionnel protégé favorisant l'épanouissement,
- ✓ Un plan de formation adapté pour sécuriser les parcours professionnels.

Comment sont utilisés les fonds ?



Grâce à votre taxe d'apprentissage, vous offrez les meilleures conditions possibles pour permettre aux personnes en situation de handicap de révéler leurs talents : matériel pédagogique récent, aides techniques pour compenser les situations de handicap, et accompagnement de qualité vers la formation et l'emploi.

→ ACCOMPAGNER À TROUVER SA VOIE AU PÔLE ENFANCE-JEUNESSE DE L'ISÈRE

Le Pôle Enfance-Jeunesse de l'Isère rassemblant un Dispositif IEM et un SESSAD accompagne les jeunes dans la poursuite de leur scolarité et de leur formation professionnelle pour faciliter leur inclusion sociale et professionnelle.

Les +

- Un parcours personnalisé et adapté à chaque jeune
- Un large choix de formations via les lycées partenaires
- Une équipe pluri-disciplinaire

« Notre objectif est de leur redonner confiance, de les accompagner vers la réussite de leur parcours et surtout, de leur montrer qu'un avenir professionnel est possible. »

Eric Burdin, Directeur Adjoint du Pôle Enfance-Jeunesse de l'Isère

→ FORMER À UN MÉTIER D'AVENIR À L'ÉCOLE DES TÊTES EN L'AIR



À Liévin, un Institut d'éducation motrice d'APF France handicap a créé la première école de télépilotage de drones pour personnes en situation de handicap : L'école des têtes en l'air.

Les +

- Une offre de formations diplômantes
- Du matériel innovant répondant aux exigences du monde professionnel
- Un gisement d'emplois porteurs : ingénierie, audiovisuel, sécurité, travaux publics, etc.
- Des emplois pour lesquels le handicap n'est pas un frein



« Ce n'est pas parce que je suis en fauteuil que je ne peux pas faire ce métier. »

Benjamin Joly, 1^{er} diplômé de l'école des têtes en l'air

→ RENFORCER L'EMPLOYABILITÉ À L'ESAT DE NOISY-LE-SEC

Face aux demandes régulières de ses clients, l'ESAT de Noisy-Le-Sec souhaite développer une activité de livraison courte distance et former ses travailleurs au métier de chauffeur-livreur grâce à l'acquisition de véhicules électriques.

Les +

- Un plan de formation complet : Brevet de Sécurité Routière (BSR), orientation via le système GPS, etc.
- Un métier en tension
- Une mobilité accrue au niveau personnel et professionnel
- Une ouverture vers des activités à impact environnemental limité

Pourquoi choisir APF France handicap ?



Donnez du sens à votre impôt et renforcez votre engagement RSE.

En soutenant un organisme mobilisé pour l'inclusion professionnelle durable des personnes en situation de handicap, quelque soit leur degré d'autonomie, via **plus de 130 ESMS** (IEM, SESSAD, ESAT)



Participez au développement des talents que vous emploierez demain.

En offrant une formation de qualité à **environ 3 000 jeunes** grâce à :

→ du matériel pédagogique récent et/ou adapté pour compenser les situations de handicap.

→ un encadrement personnalisé par une équipe pluridisciplinaire.



Favorisez le maintien dans l'emploi.

En contribuant à la montée en compétences de **près de 2 000 travailleurs**.

Comment verser votre taxe d'apprentissage ?

1.

DÉCLAREZ votre versement

En indiquant à l'Urssaf le montant du solde de votre taxe d'apprentissage dans la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'avril, exigible **le 5 ou le 15 mai**.

Le solde de votre taxe d'apprentissage correspond à 0,09 % de votre masse salariale de l'année précédente.

2.

RENDEZ-VOUS sur la plateforme SOLTÉA

À partir de fin mai 2023, connectez-vous sur la plateforme SOLTÉA gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations : www.soltea.gouv.fr

Tous les versements effectués en dehors de cette plateforme seront invalidés.

3.

CHOISISSEZ l'établissement que vous souhaitez soutenir

Afin de faciliter votre recherche, vous pouvez indiquer le nom « APF France handicap », et le département ou la ville à proximité de vos locaux par exemple.

Vous pouvez affecter le solde de votre taxe d'apprentissage à **un ou plusieurs établissements**.

4.

VALIDEZ votre choix

Une fois votre choix définitivement validé, la Caisse des Dépôts et Consignations reversera les fonds à l'établissement bénéficiaire.

Contact : taxedapprentissage@apf.asso.fr



Découvrez notre site dédié à la taxe d'apprentissage :
<https://taxe-apprentissage.apf-francehandicap.org>

Et pour connaître les autres manières de soutenir APF France handicap :
<https://www.apf-francehandicap.org/soutenir-handicap/partenariat-et-mecenat>



www.apf-francehandicap.org

